

Enquête

Les labels du vin

Les différents labels en un coup d'œil

AB

Date de création : 1985
Label spécifique à la viticulture : non
Nécessité d'être bio : oui
Sulfites : autorisés à hauteur de 100 mg/l pour les rouges et 150 mg/l pour les blancs secs et rosés
CMR : interdits par le cahier des charges
Contrôle : réalisé par un organisme certificateur indépendant comme Ecocert



Nature&Progrès

Date de création : 1972
Label spécifique à la viticulture : non
Nécessité d'être bio : oui
Sulfites : autorisés, le taux de SO₂ total est de 70 mg/l pour les rouges et de 90 mg/l pour les blancs secs et rosés
CMR : interdits par le cahier des charges
Contrôle : réalisé en interne par une commission mixte d'agrément et de contrôle



Vin Méthode Nature

Date de création : 2019
Label spécifique à la viticulture : oui
Nécessité d'être bio : oui
Sulfites : autorisés à hauteur de 30 mg/l maximum, quelle que soit la couleur du vin
CMR : interdits par le cahier des charges
Contrôle : réalisé en interne et une partie aléatoire par un organisme extérieur



Bio Cohérence

Date de création : 2010
Label spécifique à la viticulture : non
Nécessité d'être bio : oui pour la totalité des surfaces et des élevages
Sulfites : les taux autorisés sont les mêmes que pour le bio
CMR : interdits par le cahier des charges
Contrôle : réalisé par un organisme certificateur indépendant



Demeter

Date de création : 1927 en Allemagne, 1932 en France
Label spécifique à la viticulture : non
Nécessité d'être bio : oui
Sulfites : autorisés à hauteur de 70 mg/l pour les rouges et de 90 mg/l pour les blancs secs et rosés
CMR : interdits par le cahier des charges
Contrôle : réalisé en interne



Biodyvin

Date de création : 1995
Label spécifique à la viticulture : oui
Nécessité d'être bio : oui
Sulfites : autorisés à hauteur de 80 mg/l pour les rouges et de 105 mg/l pour les blancs secs et les rosés
CMR : interdits par le cahier des charges
Contrôle : réalisé par l'organisme certificateur indépendant Ecocert



Bee Friendly

Date de création : 2014
Label spécifique à la viticulture : non
Nécessité d'être bio : non
Sulfites : non pris en compte dans le cahier des charges
CMR : non pris en compte dans le cahier des charges
Contrôle : réalisé tous les ans par des organismes certificateurs indépendants comme Bureau Veritas, Afnor, Ecocert...



Zéro Résidu de Pesticides

Date de création : 2018
Label spécifique à la viticulture : non
Nécessité d'être bio : non
Sulfites : le cahier des charges applique les règles de l'agriculture conventionnelle
CMR : interdits par le cahier des charges
Contrôle : audit annuel réalisé par des organismes certificateurs indépendants : Kiwa et Qualisud



Eve Vegan

Date de création : 2016
Label spécifique à la viticulture : non
Nécessité d'être bio : non
Sulfites : le cahier des charges applique les règles de l'agriculture conventionnelle
CMR : pas pris en compte dans le cahier des charges
Contrôle : audit interne réalisé tous les dix-huit mois



Agri Confiance

Date de création : 1992
Label spécifique à la viticulture : non, sept filières agricoles sont représentées, 20 000 exploitations certifiées
Nécessité d'être bio : non
Sulfites : pas pris en compte dans le cahier des charges
CMR : pas pris en compte dans le cahier des charges
Contrôle : réalisé par des organismes certificateurs indépendants : Bureau Veritas et Afnor



Terra Vitis

Date de création : 1998
Label spécifique à la viticulture : oui
Nécessité d'être bio : non, on parle ici de viticulture responsable
Sulfites : 30 mg/l de moins que les doses autorisées en conventionnel (160 g/l pour les rouges et 210 g/l pour les blancs secs et rosés)
CMR : les CMR 1 sont interdits. Les CMR 2 sont limités à un indice de fréquence de traitement de 2 en 2023
Contrôle : réalisé soit par l'association Terra Vitis locale, soit par un organisme indépendant agréé : Afnor, Certipaq ou Ocacia



Vignerons Engagés

Date de création : 2007
Label spécifique à la viticulture : oui
Nécessité d'être bio : non
Sulfites : pas pris en compte dans le cahier des charges
CMR : interdits par le cahier des charges
Contrôle : réalisé par Afnor Certification, un organisme certificateur indépendant



HVE

Date de création : 2012
Label spécifique à la viticulture : non
Nécessité d'être bio : non
Sulfites : pas pris en compte dans le cahier des charges
CMR : seuls les CMR 1 sont interdits
Contrôle : réalisé par un organisme certificateur indépendant comme Bureau Veritas, Afnor...



CMR : produits classés cancérogènes, mutagènes et/ou reprotoxiques.